



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
08.11.2000 Bulletin 2000/45

(51) Int Cl.7: **F21S 8/10**
// F21W101:12

(21) Numéro de dépôt: **00401223.3**

(22) Date de dépôt: **04.05.2000**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **06.05.1999 FR 9905788**

(71) Demandeur: **COMPAGNIE D'EQUIPEMENTS**
AUTOMOBILES AXO SCINTEX
F-91300 Villemoisson-sur-Orge (FR)

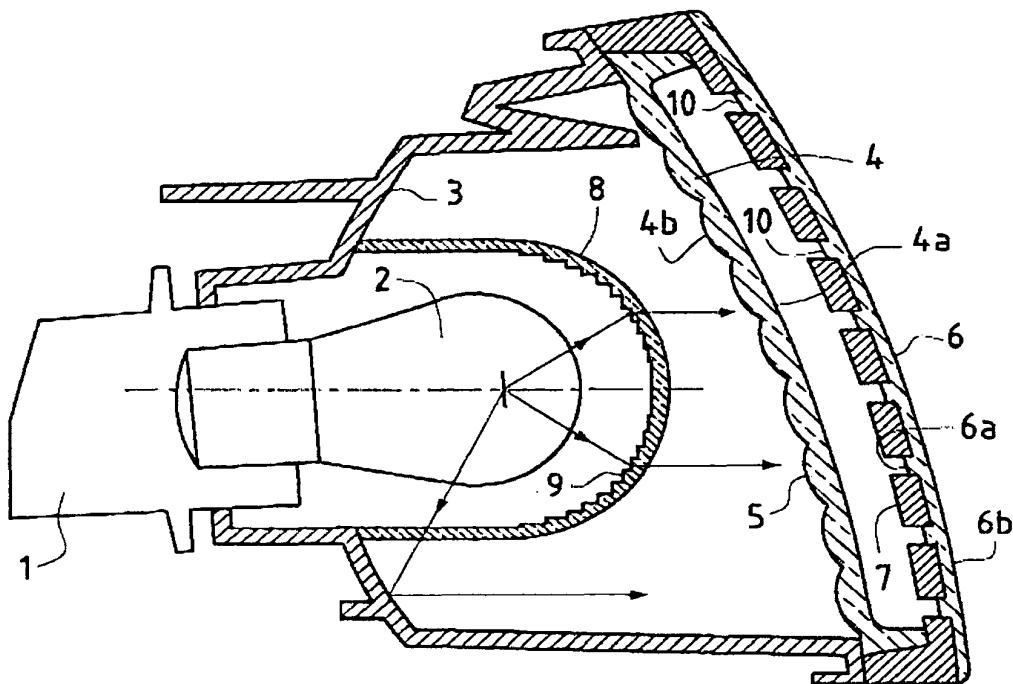
(72) Inventeur: **Mauviere, Jean-Paul**
27130 Les Baux Sainte-Croix (FR)

(74) Mandataire: **Faber, Jean-Paul**
CABINET FABER
35, rue de Berne
75008 Paris (FR)

(54) **Feu de signalisation de véhicule**

(57) Feu de signalisation de véhicule du type comprenant une lampe (2), un réflecteur (3), un écran (4) et une glace (6), la glace (6) présentant, sur sa face tournée vers l'écran (4), une série de barreaux colorés parallèles noyés, en partie, dans une épaisseur de matière plastique incolore constituant la glace afin de ménager,

entre les paires de barreaux adjacents, des intervalles (10), l'écran comportant une optique propre à canaliser les rayons lumineux émis par la lampe vers les intervalles (10), ledit feu étant caractérisé en ce qu'il comporte une bonnette (8) disposée devant la lampe et comportant une lentille de Fresnel (9).



Description

[0001] La présente invention se rapporte à un feu de signalisation de véhicule.

[0002] L'invention vise des feux de signalisation comprenant une lampe, un réflecteur, un écran et une glace, la glace comportant, sur sa face tournée en regard de l'écran, une série de barreaux colorés parallèles noyés, en partie, dans une épaisseur de matière plastique transparente constituant la glace de manière à ménager entre chaque paire de barreaux des intervalles, tandis que l'écran présente une optique propre à canaliser les rayons lumineux émis par la lampe vers les intervalles.

[0003] On a constaté qu'un certain nombre de rayons parasites émis par la lampe et non renvoyés par le réflecteur traversaient les barreaux colorés parallèles et qu'ainsi, pour certaines fonctions, la coloration du feu ne correspondait pas exactement aux impératifs de la réglementation.

[0004] L'un des buts de la présente invention est de remédier à ces inconvénients.

[0005] Le feu, selon l'invention, est du type comprenant une lampe, un réflecteur, un écran et une glace, la glace présentant, sur sa face tournée vers l'écran, une série de barreaux colorés parallèles noyés, en partie, dans une épaisseur de matière plastique incolore constituant la glace afin de ménager entre les parties de barreaux adjacents des intervalles, l'écran comportant une optique propre à canaliser les rayons lumineux émis par la lampe vers les intervalles, ledit feu étant caractérisé en ce qu'il comporte une bonnette disposée devant la lampe et comportant une lentille de Fresnel.

[0006] Grâce à cette disposition, les rayons parasites sont canalisés parallèlement à ceux renvoyés par le réflecteur.

[0007] La bonnette peut être colorée pour obtenir, par addition de couleurs, la fonction désirée.

[0008] L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté à la figure unique qui est une vue en coupe du feu, selon l'invention.

[0009] Le feu représenté à la figure comprend une douille 1 destinée à supporter une lampe 2 et un réflecteur 3.

[0010] Le réflecteur 3 est destiné à renvoyer parallèlement les rayons émis par la lampe 2 vers un écran 4.

[0011] L'écran 4 comporte une face 4a lisse, tandis que la face 4b comporte une série de godrons convexes 5.

[0012] Le feu est complété par une glace 6 qui comporte, sur sa face 6a en partie noyée dans son épaisseur, des barreaux colorés parallèles 7 ménageant des intervalles 10.

[0013] La glace est incolore, tandis que les barreaux sont rouges.

[0014] Devant la lampe 2 est disposée une bonnette 8 dont la face interne, tournée vers la lampe, est pour-

vue d'une lentille de Fresnel 9.

[0015] Les godrons permettent de canaliser les rayons lumineux dans les intervalles 10 situés entre les barreaux 7 et la lentille de Fresnel permet d'éviter que des rayons divergents émis par la lampe 2 risquent de traverser les barreaux 7 et permet de ramener ceux-ci parallèlement vers l'écran 4.

[0016] Dans le mode de réalisation représenté, l'écran 4 comporte des godrons 5 sur sa face 4b, mais on pourrait prévoir des optiques différentes, par exemple, des godrons concaves sur l'une ou l'autre des deux faces de l'écran ou des godrons convexes sur la face tournée en regard de la glace 6.

[0017] La bonnette 8 pour les fonctions stop et feu de brouillard peut être rouge, pour la fonction clignotant verte ou ambre, et pour la fonction feu de recul bleue.

[0018] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détail sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

Revendications

1. Feu de signalisation de véhicule du type comprenant une lampe (2), un réflecteur (3), un écran (4) et une glace (6), la glace (6) présentant, sur sa face tournée vers l'écran (4), une série de barreaux colorés parallèles noyés, en partie, dans une épaisseur de matière plastique incolore constituant la glace afin de ménager, entre les paires de barreaux adjacents, des intervalles (10), l'écran comportant une optique propre à canaliser les rayons lumineux émis par la lampe vers les intervalles (10), ledit feu étant caractérisé en ce qu'il comporte une bonnette (8) disposée devant la lampe et comportant une lentille de Fresnel (9).
2. Feu de signalisation de véhicule, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la bonnette (8) est colorée.

